



Visiteur bénévole

1. Taches à effectuer

- Visiter à domicile et partager du temps avec une personne ayant eu un parcours difficile
- Prendre des nouvelles et en faire un retour au responsable du projet c'est-à-dire l'infirmier de rue
- Ecouter les demandes/envies/besoins du bénéficiaire et transmettre les informations au responsable infirmier

2. Contraintes

- Respect des règles de l'asbl :
 - L'hygiène des professionnels et des bénévoles doit être exemplaire
 - La personne responsable du projet bénévole et l'équipe d'infirmiers de rue prennent les décisions qui concernent les patients
- Minimum 2 visites /mois
- Faire un retour par mail de chaque visite au responsable du projet
- Joignable par mail
- Engagement de minimum 1an

3. Compétences requises

- Adhère aux valeurs de la charte d'IDR
- Enthousiasme et vision positive
- Ponctualité
- Bon sens de la communication :
 - abord agréable,
 - capacité d'écoute et de communication (tact), y compris par téléphone
 - capacité de raconter son vécu à la responsable du projet
 - bonnes capacités de communication écrite
- Esprit d'équipe
- Capacité de rester dans « son cadre de travail » : bonne distance relationnelle et passage des informations et des démarches à faire à la responsable du projet.

4. Formations prises en charges par IDR :

Au cours de la première année de bénévolat :

- Formation à l'écoute
- Formation « Hygiène et précarité »

5. Conditions

Période d'essai : 3 mois

Contact : info@idr-sv.org

Infirmiers de rue asbl - Straatverplegers vzw

Rue de la Caserne - Kazernestraat 80/4 - 1000 Bruxelles

T: 02/265.33.00 - 0477/483.150 F: 02/502.67.04 - info@idr-sv.org

www.infirmiersderue.org - www.straatverplegers.org